

Initiatives ministérielles

déclaré sur cette formule à celui déclaré par la même personne à Revenu Canada, pour déterminer si les paiements effectués sont toujours exacts. Mais les pensionnés se demandent souvent, avec raison d'ailleurs, pourquoi il faut donner toute cette information deux fois, et pourquoi il faut autant de temps pour comparer les deux déclarations.

Les modifications proposées dans ce projet de loi permettront d'éliminer certains doubles emplois de façon à ne plus avoir à exiger que toutes les personnes âgées déclarent la même information deux fois à deux ministères différents. En outre, ces modifications simplifieront la communication de l'information entre les ministères, ce que la loi permet déjà de toute façon.

Permettez-moi seulement d'insister sur le fait que le désir d'améliorer et de simplifier les procédures administratives n'est pas particulier à un ministère ou à un groupe de programmes. L'an dernier, par exemple, Revenu Canada a présenté trois nouvelles formules de déclaration de revenus pour les gens dont la situation est assez simple, et l'une d'elles était conçue à l'intention des personnes âgées répondant à certains critères d'âge et de type de revenu. Cette formule est envoyée aux gens de 65 ans et plus qui sont à la retraite depuis au moins un an, dont le revenu de moins de 50 000 \$ provient pour la plus grande partie de pensions et d'investissements et qui reçoivent des prestations de sécurité de la vieillesse.

Cette formule de déclaration de revenus simplifiée est imprimée en gros caractères et les montants des prestations de sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et des régimes de pensions du Canada et du Québec y sont imprimés d'avance. Toutes les lignes du formulaire standard de déclaration de revenus qui ne concernent pas les personnes âgées sont supprimées et le guide qui accompagne le formulaire est imprimé en gros caractères et facile à lire.

Je me rends compte que si je poursuivais ma lecture, tout le monde s'endormirait, y compris moi-même, tellement tout est direct et logique. Je pense tout de même que je vais poursuivre un tout petit peu plus loin pour montrer à la Chambre qu'alors que certains députés qui ont pris la parole ont failli avoir un arrêt cardiaque en nous décrivant les pièges de cette mesure législative, en fait, il n'y a pas de quoi attraper un léger mal de tête, encore moins avoir une crise cardiaque.

Ce projet de loi est assez simple. Finissons-en et permettons au gouvernement de produire la mesure habilitante pour simplifier ces formulaires à l'intention des personnes âgées, ainsi que les autres questions que j'ai décrites—qui sont des questions administratives, mais nécessaires.

La deuxième chose que je veux dire s'adresse à tous ceux ici présents, y compris moi-même, je l'ai dit et je le répète: ne criez pas au loup sans raison. Ayant passé un petit peu plus de temps sur les bancs de l'opposition qu'au gouvernement, je suis très attaché au rôle de l'opposition dans le gouvernement. Je suis convaincu que moins l'opposition est efficace, moins le gouvernement l'est.

Je comprends mes collègues d'Elk Island et d'Okanagan-Centre, je comprends qu'ils songent à la possibilité que je me retrouve de nouveau un jour du côté de l'opposition.

• (1540)

Non seulement j'accepte cette possibilité, mais en temps et lieu, j'en serai heureux. S'il y a quelque chose de plus paralysant que d'être trop longtemps dans l'opposition, c'est d'être trop longtemps au pouvoir. C'est exactement ce que j'essaie d'expliquer à mes bons amis. Un bon gouvernement est composé d'une bonne majorité et d'une bonne opposition. En d'autres termes, sans une bonne opposition, le gouvernement n'est pas aussi efficace.

L'un des avantages de cette Chambre que n'avait aucune de celles dont j'ai été membre, que ce soit ici lors de législatures précédentes ou à l'Assemblée législative de Terre-Neuve, où j'ai eu le privilège de siéger pendant 10 ans, est la composition de cette dernière. En effet, nous nous retrouvons avec un parti qui n'avait qu'un siège et avec un autre qui n'en avait que six ou sept et qui maintenant forme l'opposition officielle. Presque tous les députés de l'opposition, sans mentionner un bon nombre de ministériels, sont ici pour la première fois. C'est revigorant, on ne risque pas de s'accrocher à ses vieilles habitudes.

Mais c'est tout un défi d'essayer de contribuer à bien gouverner sitôt arrivé ici. Pour ce faire, il faut entre autres avoir l'esprit critique.

Certains parlent de votes libres. Mais cela existe déjà. Je ne plaisante pas. Nous pouvons voter librement, tout comme les autres partis. Nous nous rendons compte, après un an au pouvoir, que la plupart de nos votes libres ont lieu, comme il se doit, pendant les réunions de caucus. C'est ce qui fait de nous un parti et non un conglomérat de 52, 54 ou 170 députés. Nous sommes un parti parce que nous n'avons pas peur de défendre nos idées personnelles. Madame la Présidente, si vous aviez vu l'altercation que j'ai eue hier avec un ministre pendant notre réunion de caucus, vous vous demanderiez pourquoi nous appartenons encore au même parti.

M. Hermanson: Racontez-nous ça.

M. Simmons: Je vais probablement le faire, même s'il vous en coûte.

À titre de parlementaire, je considère cette question importante et je termine en disant que la question soulève des débats houleux à la Chambre. J'en ai déjà fait l'expérience. Il importe peu que les vociférations viennent de ce côté-ci de la Chambre ou d'en face, l'essentiel est de savoir si elles viennent des Matilda ou non. Nous devons être en mesure de distinguer ceux qui crient au feu pour rien de ceux qui envoient les bons signaux quand il le faut.

Permettez-moi de dire aux députés de toutes les allégeances que, si jamais ils relèvent de vrais travers dans une mesure législative, je voudrais être le premier à le savoir. J'espère qu'ils me feront assez confiance pour me le dire, parce que je voudrais être du côté de la vérité.

Il nous arrive de manifester un esprit de parti, mais nous devons aussi nous en abstenir lorsque notre conscience nous le